

<http://snes-aude.fr/spip.php?article204>



Comment faire un signalement Santé Sécurité au Travail

- FS-SSCT (ex-CHSCT : Hygiène, Santé, Sécurité, Conditions de Travail) -



Date de mise en ligne : vendredi 8 septembre 2023

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Le **registre Santé Sécurité au Travail (SST)** permet à tout personnel de signaler tout risque pour sa santé, sa sécurité ou ses conditions de travail à sa hiérarchie qui doit lui faire une **réponse écrite**. Ce risque peut être lié aux conditions matérielles (locaux inadaptés ou dégradés...) ou à l'organisation du travail et aux personnes (relations conflictuelles...).

Le registre SST est désormais dématérialisé : les personnels peuvent rédiger leurs fiches en se connectant à l'adresse suivante <https://si2d.ac-montpellier.fr/rsst/> avec leurs identifiants académiques.

La **dématérialisation** permet une **remontée plus rapide** au niveau de la hiérarchie de l'Éducation Nationale et auprès des membres du CHSCT départemental qui pourront suivre la situation si elle n'est pas réglée par le chef d'établissement.

N'hésitez pas à **contacter** les membres FSU du CHSCT départemental pour des **conseils** quant à la **rédaction** du signalement ou le **suivi** de celui-ci.

Les membres FSU de la Formation Spécialisée de l'Aude sont Hélène Maillot, secrétaire de la formation spécialisée, Sandrine Labile, Sandrine Rives-Di Giusto et Patrick Borde (SNES-FSU) et Marie-Clotilde Soubercazes, secrétaire suppléante de la formation spécialisée, Emma Coll, Claire Descamps et Julie Rech (FSU-SNUipp).